



Commission de l'éducation et de la formation

- 314 Actions éducatives et de formation en faveur des jeunes

Prorogation de la convention quadripartite portant sur la politique régionale des langues vivantes dans le système éducatif en Alsace prenant appui sur un apprentissage précoce de la langue régionale

Rapport n° CG/2013/85

Service Chef de file :

Direction des collèges et de l'éducation

Service(s) associé(s) :

Résumé :

La convention quadripartite, portant sur la politique régionale des langues vivantes dans le système éducatif en Alsace prenant appui sur un apprentissage précoce de la langue régionale, arrive à échéance en décembre 2013. Il est proposé de la proroger pour une durée d'un an, afin que la nouvelle convention puisse s'appuyer sur les travaux menés dans le cadre des Assises de la langue et de la culture régionales.

Le Conseil général s'est engagé résolument dans le soutien au bilinguisme au travers de la convention quadripartite mais aussi de la création du Vaisseau et des aides apportées aux spectacles bilingues.

La convention quadripartite, portant sur la politique régionale des langues vivantes dans le système éducatif en Alsace prenant appui sur un apprentissage précoce de la langue régionale, intervenue entre le Rectorat de l'Académie de Strasbourg, la Région Alsace, le Conseil Général du Haut-Rhin et celui du Bas-Rhin, arrive à échéance en décembre 2013. La commission quadripartite du 5 décembre 2011 a proposé de proroger pour une durée d'un an la dite convention.

En effet, les premières Assises de la langue et de la culture régionales en Alsace sont l'occasion à la fois de présenter un état des lieux et de dresser des perspectives nouvelles, en définissant un projet global et commun aux trois collectivités alsaciennes. Des groupes de travail se sont réunis en tables rondes, depuis 2012 selon les thématiques suivantes : le bilinguisme dans l'emploi transfrontalier et la formation/l'éducation/la langue et la culture régionales/ la langue dans la vie publique/ les institutions, structures et instruments juridiques au service de la politique linguistique pour la langue et la culture régionales en Alsace.

Le bilan de ces ateliers a été présenté lors d'une séance plénière, le 16 octobre 2013 et les propositions, prévues au printemps 2014, notamment en matière d'éducation devront servir de base à la définition d'une nouvelle convention. L'atelier éducation, dès novembre 2013, va réfléchir à des propositions concrètes, en fonction du constat partagé de la nécessité de la priorité de l'enseignement de l'allemand. Les axes d'orientations annoncés sont notamment le développement de doubles diplômes dans la filière professionnelle, l'amélioration du recrutement des professeurs, le développement des actions culturelles et scientifiques.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de l'éducation et de la formation, le Conseil Général approuve la prorogation d'un an de la convention quadripartite, portant sur la politique régionale des langues vivantes dans le système éducatif en Alsace prenant appui sur un apprentissage précoce de la langue régionale.

Il autorise par ailleurs le Président à signer l'avenant à la convention, annexé à la présente délibération.

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL